Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203350-20260428-20260404-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CÔTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SENVEN-LEHART

Séance du 23 avril 2026

18h00

PRESENTS : LE GRAËT Anthony, RAIMONDO Annette, LE LAY Cédric, FINET Sylvie, FLYNN Carine, HENRY Michèle, MEROT Fabien

ABSENTS : LANDRIEU Anthony, LE FLOHIC Jérôme

Nombre de conseillers en exercice : 9 **Votants** : 7 **Présents** : 7 procuration : 0

Secrétaire de séance : RAIMONDO Annette

Date de convocation le 16 avril 2026

2026-04-04 Vote des taux d'impositions 2026 – COMMUNE

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de 2026 pour la taxe foncière sur le non bâti, sur le bâti et pour la taxe d'habitation afin de ne pas augmenter les impôts communaux pour les habitants de la commune.

Taxe Foncière (Bâti)	:	38.17%
Taxe Foncière (Non Bâti)	:	76.28%
Taxe d'Habitation	:	12.11%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix POUR,

- Accepte de voter pour l'année 2026 et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à leur application dès cette année :

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus
Le 23/04/2026

MAIRIE DE SENVEN-LEHART (22720)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anthony LE GRAËT